



Convention de financement de la desserte du site périscolaire de Hipsheim

ENTRE

- le Département du Bas-Rhin, représenté par son président Monsieur Guy-Dominique KENNEL, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente du Conseil Général du 2 septembre 2013,

d'une part,

ET

- la Communauté de Communes du Pays d'Erstein, représentée par sa présidente Madame Albertine NUSS, agissant en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté du

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er :

La présente convention a pour objet de définir les modalités de paiement du surcoût lié à la desserte du site périscolaire de HIPSHEIM par la Communauté de Communes du Pays d'Erstein.

ARTICLE 2 :

La desserte du site périscolaire assurée à partir de la rentrée de septembre 2013 par la ligne scolaire n°617 engendre 1,5 km supplémentaires par jour au tarif de 2,10 € TTC/km selon le prix figurant au marché signé avec la société JOSY.

ARTICLE 3 :

Conformément à la délibération du Conseil Général du 17 juin 1996 qui prévoit, dans le cadre du développement rural, de subventionner en partie le surcoût des transports scolaires pour les RPI, il est décidé que :

- 80 % du surcoût lié à la desserte du site périscolaire de HIPSHEIM sont pris en charge par le Département,
- 20 % du surcoût sont pris en charge par la Communauté de Communes du Pays d'Erstein.

ARTICLE 4 :

Le Département, qui a passé un marché avec un transporteur, établira chaque trimestre un titre de recette à l'encontre de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein afin de recouvrer les 20 % qui sont à la charge de la communauté de communes.

ARTICLE 5 :

Le coût de la desserte du site périscolaire de HIPSHEIM est revalorisable en fonction de l'évolution du prix du marché et des diverses augmentations dues au transporteur.

ARTICLE 6 :

La présente convention prend effet le 1^{er} septembre 2013 et arrivera à échéance à la fin de l'année scolaire 2014-2015 (échéance du marché actuel).

Elle peut être résiliée par l'une des parties, au moins 105 jours avant la rentrée scolaire de l'année suivante.

Fait à Strasbourg, le

La Présidente de la Communauté de
Communes du Pays d'Erstein

Le Président du Conseil Général

Albertine NUSS

Guy-Dominique KENNEL